

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-036

L'an deux mille vingt trois

Le premier juin

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 25 mai 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Modification délibération 2021-030 – Parcelle Cenise

M. le Maire expose,

Le conseil municipal, lors de sa séance du 20 mai 2021, a approuvé la vente de la parcelle D-1601 située à Cenise Nord – Petit Bornand, à M. JAUMIN et Mme ZAPF.

La délibération 2021-30 mentionne une parcelle de 45m² de surface bâtie au sol secteur Cenise et le prix de vente a été fixé selon le barème de révision des forfaits de vente et d'achat de parcelles en zone agricole, à des particuliers soit

De 0 à 100m² : 2000 € + 20 €/m² soit un montant de 2900 €.

Le plan de bornage du 24 août 2022 révèle que la parcelle a en réalité une superficie de 60 m².

Il convient donc de modifier la délibération antérieure selon les conditions suivantes :

Le prix de vente est fixé selon le barème de révision des forfaits de vente et d'achat de parcelles en zone agricole, à des particuliers soit

De 0 à 100m² : 2000 € + 20 €/m² soit 2000 € +(60m² x 20€) soit 3200 €.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE VALIDER** cette transaction de vente au tarif proposé de 3200 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 2 juin 2023.

Le Maire,

Christophe FOURNIER

La secrétaire de séance,

Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-036

Transmis en Préfecture le : 06 juin 2023

Rendue exécutoire le : 06 juin 2023

Le Maire,

Christophe FOURNIER

